



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Association (dénomination sociale) : **LES ARCHERS DE THOMAS II**

Adresse (siège social) : La Croix Verte – Boulevard E. Coudurier – 73370 LE BOURGET DU LAC

Chers adhérents,

En tant que membre du club des Archers de Thomas 2 vous bénéficiez de plusieurs lieux pour pratiquer le tir à l'arc dans le club dès lors que vous êtes autonome.

- Vous avez accès au terrain de la Croix Verte de manière permanente pendant la saison en cours. A ce titre nous vous donnons les codes des différents cadenas.
- Vous avez également à disposition le terrain De Buttet qui comporte un mini parcours de Tir 3D. Ce parcours est accessible du mois de mars à fin octobre. Un code cadenas permet également d'y accéder.
- Enfin le gymnase La Traverse est également à notre disposition aux dates précisées sur le calendrier du site Internet.

1) Terrain de la Croix Verte

Le pas de tir est fixe ; vous pouvez vous placer plus prêt ou plus loin à partir du moment où vous êtes seul. Si un autre archer arrive il est impératif d'utiliser le pas de tir fixe. Pour les tireurs à 60m et 70m merci d'installer la chaine « blanche & rouge » qui se trouve dans le chalet. N'oubliez pas de la ranger une fois que vous avez fini votre session de tir.

4 cibles extérieurs sont à disposition pour les archers qui utilisent *un arc classique* (avec viseur / ou en arc nu). 2 cibles sont situées à 18m, et 2 cibles sont à 30m.

Le code pour ces 4 cibles est le : **1245**

Il y a également plusieurs repères au sol pour ajouter des cibles : 25m, 35m, 40m, 45m, 50m. Les cibles à placer sur le terrain sont dans le chalet du club.

Afin de conserver une organisation pratique et agréable du chalet, nous vous demandons de :

- Retirer les blasons des cibles lorsque vous avez terminé votre session de tir.
- Ranger les clous de fixation des blasons dans la boîte à clou.
- Ranger les cibles extérieures sur le côté gauche du chalet.
- Ranger les chevalets sur le côté droit du chalet.
- Ranger la boîte à outils du club si vous l'avez utilisé.
- Ranger les blasons usagés (mais encore utilisables) dans la partie réservée aux blasons usagés.

D'une manière générale, merci de laisser le chalet dans l'état où vous l'avez trouvé (si il était en bon état évidemment).

Le code du cadenas du chalet est le : **1246**

Si vous êtes le dernier à partir du terrain, il est impératif de vérifier que le chalet et les cibles fixes sont fermés. Merci également de mettre **0000** sur chaque cadenas après fermeture.

Lorsque vous tirez sur le terrain de la Croix Verte, faites toujours attention autour de vous. Les « moldus » ne se rendent souvent pas compte que l'arc est une arme. **D'une manière générale : Veillez toujours à la sécurité !**

Toilettes : Si vous souhaitez aller aux toilettes nous pouvons utiliser les toilettes du club de Tennis ; le code pour les hommes et pour les femmes est le : **2467**

Parking : Vous pouvez vous garer sur le terrain le long de la barrière (coté chalet).

2) Terrain 3D De Buttet

Le domaine De Buttet est accessible du mois de mars jusqu'à fin octobre (les cibles 3D sont rangées pendant l'hiver). Il est géré par la commission Parcours du club (un bon parcours 3D est un parcours qui bouge).



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Le code du cadenas à l'entrée est le : **1357**

Il est impératif de refermer la grille avec le cadenas lorsque vous tirez au domaine. Mis à part les archers, seule la municipalité est autorisée à venir sur le domaine. Un règlement spécifique sur le domaine De Buttet est disponible sur notre site Internet (<https://lesarchersdethomas2.fr/reglements/>).

Comme sur le terrain de la Croix Verte, faites toujours attention autour de vous. Attention : Il n'y a pas de toilettes au domaine De Buttet ; pensez-y avant de venir 😊

3) Gymnase La Traverse

L'espace en gymnase est limité ; ¼ du gymnase le lundi matin, le mardi et vendredi soir ; ½ le samedi matin. L'accès au gymnase ne peut se faire que pendant les horaires attribués au club (le code ne marchera pas en dehors des horaires).

Le code du gymnase est le : **3175A**

A la fin de chaque séance, il est obligatoire de nettoyer (enlever les débris de cibles) après notre passage. Nous comptons sur l'ensemble des archers présents pour donner un coup de main pour ranger / nettoyer à la fin des séances.

Comme sur le terrain de la Croix Verte, faites toujours attention autour de vous. Nous partageons le lundi matin avec la gym volontaire, le mardi et vendredi avec le club de gymnastique et c'est un simple rideau nous sépare ; le samedi matin nous partageons le gymnase avec le club de handball.

4) Site Internet : <https://lesarchersdethomas2.fr/>

En tant qu'adhérent du club vous avez accès aux documents importants de la vie du club : trésorerie, liste du matériel du club, annuaire des adhérents, compte rendus des AG et réunions, ... Ils sont tous accessibles sur le site dans la section « Médias & Documents » puis *Documents du club*

Le mot de passe est : **Bee2021**

N'hésitez pas à consulter le site, il est fréquemment mis à jour avec des photos et des actualités sur la vie du club. Enfin pour terminer, nos principaux moyens de communication sont :

- Les mails pour les informations importantes
- Whatsapp pour la communication rapide du club (bonne ambiance garantie)
- Le téléphone pour les informations « très » importantes

Pour contacter directement un des membres du bureau vous avez la section « Composition du Bureau » sur le site (<https://lesarchersdethomas2.fr/composition-du-bureau/>). N'hésitez jamais à le faire, la communication est un des piliers de la vie en club 😊

Les archers sont tenus de ne PAS DIVULGUER les codes d'accès et s'engagent dans leur pratique autonome à respecter les règles de sécurité, le règlement intérieur du club, des lieux utilisés ainsi que les règles de la FFTA. Si vous constatez une dégradation, un problème ou si vous avez simplement une remarque à faire n'hésitez pas : le bureau du club est à votre écoute.

Archers, Je Vous Salue !

(le bureau du club des Archers de Thomas II)